

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 20-467-1935 promulguant dans la colonie le décret du 20 septembre 1935, relatif aux indemnités de déplacement des fonctionnaires à l'étranger.

n° 20-467-1935

|                                       |                                        |
|---------------------------------------|----------------------------------------|
| Ministère<br>ACTES DU POUVOIR CENTRAL | Date de publication<br>21 octobre 1935 |
| Numéro JO<br>n° 467 du 31/10/1935     | Date du numéro<br>31 octobre 1935      |

VISAS

Le Gouverneur de Ja Côte francaise des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesanelles ces lots. décrets et arrêtés doviennent exécutoires : Vu e décret au 20 septembre 1935, relatif aux indemnités de déplacement des fonctionnaires à l'étranger, inséré au Journal officiel de la République francalse du 25 septembre1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte francaise des Somalis le décret du 29 septembre 1935 relatif aux indemnités de déplacement des fonctionnaires à l'étranger. Art, 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

SILVESTRE.